

DÉPLOIEMENT NATIONAL DES « AMBASSADEURS DE L'ACCESSIBILITÉ »

RÉUSSIR VOTRE ACCUEIL DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE GRÂCE À L'ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE D'ASSOCIATIONS EXPERTES

Organisés en binômes, les Ambassadeurs de l'accessibilité **sensibilisent** aux enjeux de l'inclusion des personnes en situation de handicap et **accompagnent** les établissements recevant du public (ERP) pour développer l'accessibilité.

Les jeunes engagés peuvent par ailleurs se voir confier des missions complémentaires en lien avec les enjeux et projets locaux visant à **l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la cité**, dans les domaines par exemple de l'éducation, de la santé, de la solidarité, de la lutte contre les discriminations, de la culture, du sport.

UN SERVICE CIVIQUE RÉUSSI C'EST :

- Des jeunes formés à la mission & encadrés par un tuteur
- Des tuteurs formés & soutenus dans leur implication
- Les fondamentaux du Service Civique respectés :

minimum 2 jours de Formation Civique et Citoyenne (FCC), PSC1, un Accompagnement au Projet d'Avenir, versement de 107,58€/mois d'indemnité complémentaire

DISPOSITIF MIS EN OEUVRE PAR



Acceslibre.info

REPUBLIQUE FRANÇAISE



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous



SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DES PERSONNES HANDICAPEES

Liberte Egalite Fraternite



MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Liberte Egalite Fraternite



ASSOCIATIONS EXPERTES

Association pionnière du Service Civique depuis plus de 25 ans, Unis-Cité accueille près de 10 000 jeunes par an en Service Civique sur des missions en équipe et dans la diversité et accompagne près de 500 structures (collectivités, associations, etc...) à déployer chez elle un Service Civique de qualité.

Contact : relais@uniscite.fr

Fondée en 1907, l'Ufcv est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire à but non lucratif. Reconnue d'utilité publique, elle est agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public. L'association a pour objet de susciter, promouvoir et développer l'animation socio-éducative, culturelle ou sociale, ainsi que des actions de formation et d'insertion.

Contact : service.civique@ufcv.fr

AMBASSADEURS DE L'ACCESSIBILITÉ

UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ À VOS BESOINS



1. VOUS AVEZ LA CAPACITÉ DE MOBILISER EN INTERNE UN TUTEUR POUR ACCOMPAGNER VOS AMBASSADEURS

» VOUS ACCUEILLEZ LES VOLONTAIRES SUR VOTRE PROPRE AGRÉMENT OU SUR CELUI DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nous pouvons vous apporter un soutien à la carte pour un Service Civique réussi !

Appui complémentaire sur mesure de 0 à 2 400€

- Recrutement des jeunes : 500€/binôme
- FCC base obligation légale (2j) : 200€/binôme
- FCC complémentaire renforcée (2j) : 200€/binôme
- Accompagnement au projet d'avenir (1,5j) : 300€/binôme
- Hotline Tuteurs et Jeunes permanente + 3 rdv d'étape sur durée de la mission : 150€/binôme/mois

Participation aux frais de l'association experte :

2 400€/binôme maximum

Vous recevez 320€ par binôme de participation de l'Etat à la FCC et au PSC1



L'Etat soutient à hauteur de 11 358 € / binôme sur 8 mois dont :

- 7 568€ de pouvoir d'achat versés au volontaire (indemnité)
- 3 790€ de protection sociale

» VOUS CONFIEZ LE PORTAGE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DES VOLONTAIRES ET BÉNÉFICIEZ D'UN SOUTIEN COMPLET DE VOS TUTEURS VIA L'AGRÉMENT D'UNE ASSOCIATION EXPERTE (INTERMÉDIATION)

L'association :

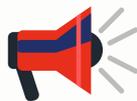
- Assure l'ensemble des soutiens à la carte présenté ci-dessus
- Réalise le portage administratif complet des volontaires*

*constitution du dossier administratif, réalisation du suivi, enregistrement auprès de l'Agence du Service Civique

Participation aux frais de l'association experte :

1900€/binôme pour 8 mois

L'Etat verse en sus 1920€/binôme à l'association experte pour contribuer à son accompagnement



Avec ou sans accompagnement externe, vous prenez en charge 2 060€/binôme dont :

- L'indemnité complémentaire des jeunes (107,58€/mois) soit 1720€ par binôme pour 8 mois
- La formation initiale à la mission (3j en ligne) par l'UFC) soit 340€ par binôme



2. VOUS N'AVEZ PAS LA CAPACITÉ DE MOBILISER DES TUTEURS ET SOUHAITEZ UN PORTAGE COMPLET DU PROJET PAR UNE ASSOCIATION EXPERTE

» PORTAGE À 100% DU PROGRAMME PAR UNE ASSOCIATION OPÉRATRICE POUR LE COMPTE DE LA COLLECTIVITÉ

- Sur la base d'une fiche mission et d'objectifs établis avec la collectivité, Unis-Cité ou l'UFCV est opérateur du dispositif. Les jeunes sont aux couleurs de la collectivité mais l'association partenaire les accompagne de A à Z (pas besoin de tuteur dans la collectivité)
- L'association partenaire recrute, forme à la mission, encadre les jeunes et les déploie sur le territoire, verse les indemnités. La collectivité est associée dans des comités de pilotage réguliers.

Participation aux frais de l'association experte :

8 000€/binôme pour 8 mois soit ≈ 1 000€/mois*

*selon les spécificités du territoire, les aspects logistiques

L'Etat verse en sus 1920€/binôme à l'association experte pour contribuer à son accompagnement



L'Etat soutient à hauteur de 11 358 € / binôme sur 8 mois dont :

- 7 568€ de pouvoir d'achat versés au volontaire (indemnité)
- 3 790€ de protection sociale



Cette solution d'accompagnement est adaptée à des territoires (bassin d'emploi) souhaitant accueillir au moins 8 à 10 jeunes en équipes reflétant la mixité sociale du territoire.

SI VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉS SUR L'UNE DE CES FORMULES, MERCI D'ADRESSER VOTRE DEMANDE À RELAIS@UNISCITE.FR. SANS BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE, VOUS DEVEZ NÉANMOINS INSCRIRE VOS VOLONTAIRES EN FORMATION INITIALE À LA MISSION AUPRÈS DE L'UFCV : SERVICE.CIVIQUE@UFCV.FR.